



## Formation

### Qu'est-ce qu'une CAE ?

En 3 séances : 17, 24 et 31 mai 2022 – en visio-conférence

#### Objectifs

Acquérir le socle de base historique et juridique nécessaire à la compréhension du fonctionnement de la CAE.  
Repérer collectivement les opportunités et menaces que les CAE rencontrent et rencontreront demain.

#### Publics

Entrepreneur-es salarié-es, sociétaires et sociétaires à venir.  
Salarié-es des équipes support, sociétaires et sociétaires à venir.  
Créatrices et créateurs, fondatrices et fondateurs, administratrices, administrateurs et dirigeant-es.

#### Contenus

##### **Origines et liens des CAE avec le mouvement coopératif.**

Le moment d'histoire racontée avec la vision d'un des fondateurs de Copéa et administrateur de l'URSCOP AuRA.

##### **Cadre posé par Copéa, son fonctionnement et sa charte.**

Le moment où la mutualisation et la co-construction prennent tout son sens.

##### **Cadre posé par les articles 47 et 48 de la loi ESS du 31 juillet 2014 et son décret d'application.**

Le moment d'explication du sens de cette loi et de son unique décret d'application.

##### **Méthode de réflexion et de co-construction permettant d'expérimenter un exercice d'analyse de l'environnement de la CAE et ses modes de réponse.**

#### Méthode

Questions/Réponses sur l'histoire organisationnelle et juridique des CAE  
Ce temps sera animé pour permettre à chacune et chacun de réfléchir puis participer aux questions à se poser sur l'histoire, le juridique et l'organisation d'une CAE. Dans quel cadre évolue une CAE et comment l'histoire peut peser sur ce cadre ?

Co-construction d'une approche des menaces et opportunités, qui permettra à chacune et chacun de retourner dans sa CAE avec une analyse à partager avec le collectif auquel elle et il appartient.

Comment saisir les opportunités et minimiser les menaces en fonction des forces et faiblesses du collectif de sa CAE ?

#### Intervenant

##### **Jean-Jacques Magnan**

Cocréateur et ex-dirigeant de Solstice CAE dromoise en Biovallée  
Cocréateur et ex-dirigeant de Copéa ayant participé au travail collectif sur les articles 47 et 48 de la loi ESS du 31/07/2014 et à la création de la SCIC Louty  
Ex-administrateur de l'URSCOP AuRA

#### Organisation

En visioconférence, les 17, 24 et 31 mai 2022 après-midi de 14h30 à 17h  
Soit 7h30 heures de formation

#### Coût de la formation

Pour les coopératives adhérentes de Copéa :  
Prix de vente : 180 € HT la journée (TVA au taux plein en sus)  
Pour les structures non adhérentes :  
Prix de vente : 300 € HT la journée (TVA au taux plein en sus)

**Copéa est organisme de formation enregistré sous le numéro 82 26 016 19 26.**

**Organisme référencé dans le Datadock**



Une **convention de formation** sera signée à l'inscription.

Une fois la convention faite, aucune rétractation ne pourra être acceptée.  
Faute de 5 personnes inscrites 1 mois avant la formation, celle-ci sera annulée.  
Les absences ne seront déduites qu'en cas de maladie attestée par un certificat médical.

En cas d'absence non justifiée la formation sera facturée.

#### Renseignements et inscription

Programme complet et dossier d'inscription sur demande auprès de Caroline Lacoëntre [secretariat@copea.fr](mailto:secretariat@copea.fr).  
Responsable pédagogique : Paolo Serra (formateur et gérant de la CAE Alteractifs) [pserra@alteractifs.org](mailto:pserra@alteractifs.org)

#### Présentation des formations :

Les formations proposées par Copéa permettent un apport théorique et un échange de partage.  
Elles s'adressent aux dirigeant-es, équipes support et entrepreneur-es des CAE.